



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSES



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JUIN 2009

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

CONFORMEMENT A L'ARTICLE L2121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Membres composant le Conseil Municipal .. :	49
Membres en exercice	49
Membres présents	43
Membres excusés et représentés	5
Membre absent excusé	1

LE MAIRE



Henri PLAGNOL

La séance est ouverte à 20 H 00 sous la présidence de Monsieur Henri PLAGNOL, Maire.

Nomination d'un secrétaire de séance et appel nominal

M. Jacques LEROY est désigné secrétaire de séance.

Etaient présents :

M. Henri PLAGNOL, Maire,
M. Jacques LEROY, M. Sylvain BERRIOS, Mme Annie BIGAND, Mme Patricia RIBEIRO, Mme Nicole CERCLEY, M. André KASPI, Mme Pascale LUCIANI-BOYER, M. Gérard ALLOUCHE, Mme Chantal POZZANA, M. Joseph GICQUEL, Mme Pascale CHEVRIER, Mme Catherine JUAN, M. Jean-François LE HELLOCO, Maires-Adjoints, Mme Muriel DEVAUX, Mme Laurence COULON, M. Yannick BRUNET, Mme Jacqueline VISCARDI, M. René GAILLARD, M. Alain MERIGOT, Mme Valérie FIASTRE, M. Jean PLAGNE, Mme Dominique MONIN, M. Stéphane CARDARELLI, Mme Catherine RITVO, Mme Anne DAVID, M. Claude SOUSSY, Mme Geneviève GAUTRAND, Mme Carole DRAI, M. Bernard VERNEAU, Melle Yasmine CAMARA, Mme Henriette RAMBAUD, M. Denis CONSTANT, M. Nicolas CLODONG, Mme Valérie CHAZETTE, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, Conseillers municipaux.

Etaient absents excusés et représentés :

M. Yves DAYAN qui a donné pouvoir à M. LEROY, Mme Sabine CHABOT qui a donné pouvoir à Mme FIASTRE, M. Philippe RIFFAUT qui a donné pouvoir à M. LE MAIRE, Mme Jacqueline MORALES qui a donné pouvoir à Mme MONCHABLON, Mme Françoise MERIC qui a donné pouvoir à M. ROSAIRE,

Etait absent excusé :

M. Jacques-Nicolas de WECK,

Etaient absents non représentés :

M. Luc GRAS, M. Jean-Bernard THONUS.

Au cours de la séance :

M. Luc GRAS entre au point 2, M. Jean-Bernard THONUS entre au point 5, Mme Dominique MONIN quitte la séance au point 7 et donne pouvoir à Mme RIBEIRO, M. Guy DELOCHE quitte la séance au point 7, M. Gérard ALLOUCHE quitte la séance au point 8, André KASPI quitte la séance au point 8, M. Guy DELOCHE entre au point 8, M. André KASPI entre au point 9, Mme Valérie CHAZETTE quitte la séance au point 9 et donne pouvoir à M. BAUDRY, M. Gérard ALLOUCHE entre au point 11, Mme Carole DRAI quitte la séance au point 19, Mme Carole DRAI entre au point 20, Mme Annie BIGAND quitte la séance au point 22, M. Claude SOUSSY quitte la séance au point 22, Mme Annie BIGAND entre au point 23, M. Claude SOUSSY entre au point 23, Melle Yasmine CAMARA quitte la séance au point 28 et donne pouvoir à M. BERRIOS.

1 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal lors de la séance du 14 Mai 2009

Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 mai 2009.

Unanimité

2 Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 3 avril 2008 (L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

3 **Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 3 avril 2008 (L 2122-22 4° et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

4 **Vœu relatif au survol des avions sur la Ville de Saint-Maur-des-Fossés**

ARTICLE I : Exige l'assurance écrite du Ministère des Transports et des Aéroports de Paris, qu'à l'issue des travaux réalisés sur la piste 3 à la mi-juillet 2009, celle-ci redevienne la piste régulièrement utilisée afin d'éviter les survols à basse altitude sur Saint-Maur et soit la piste utilisée à titre principal pour les gros-porteurs.

ARTICLE II : Exige le maintien des règles régissant actuellement le statut de l'aéroport d'Orly qui prévoit un couvre-feu et limite à 250 000 le nombre de mouvements autorisés par an.

ARTICLE III : Demande aux Aéroports de Paris qu'à l'avenir les travaux de rénovation fassent l'objet d'une concertation avec les villes concernées pour limiter le plus possible les nuisances subies par les habitants.

ARTICLE IV : Autorise Monsieur le Maire à diligenter toute action et toute information en direction des Saint-Mauriens et des pouvoirs publics.

43 Pour

3 Abstentions (M. Philippe ROSAIRE, M. Guy DELOCHE, Mme Françoise MERIC)

1 Ne prend pas part au vote (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY)

5 **Création de conseils de quartier et création de postes de maires-adjoints de quartier**

5a - Création de conseils de quartier

Approuve la mise en œuvre de conseils de quartier,

Approuve le principe d'une expérimentation sur des secteurs limités,

Décide, en conséquence, la création de deux Conseils de quartier qui seraient déterminés géographiquement comme suit :

- Adamville

- Les Mûriers, Champignol et La Varenne,

Décide que chacun de ces conseils soit composé de trois collègues se décomposant comme suit :

1/ Des élus avec une représentation de tous les groupes du Conseil Municipal, le Conseiller Général étant membre de droit,

2/ Des représentants de la vie associative désignés par le Maire, les présidents des comités de quartier étant membres de droit,

3/ Des habitants désignés sur la base d'un volontariat éventuellement modulé par un tirage au sort,

Décide qu'il pourra être affecté à chacun de ces

Conseils de quartier une ligne budgétaire permettant la réalisation de travaux de proximité souhaités par ceux-ci,

Décide la création de deux postes de maires-adjoints chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers.

39 Pour

9 Contre (M. Jean-Bernard THONUS, Mme Henriette RAMBAUD, M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, Mme Valérie CHAZETTE, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD)

5b - Election des deux maires-adjoints chargés de quartier(s)

Procède à l'élection, à scrutin secret, des maires-adjoints chargés du :

❖ Conseil de quartier des Mûriers, de Champignol et de la Varenne

Candidature : Madame Muriel DEVAUX

Bulletins trouvés dans l'urne : 47

Blancs ou nuls : 13

Suffrages exprimés : 34

Madame Muriel DEVAUX, 34 voix, est élue Maire-Adjoint chargé du quartier des Mûriers, de Champignol et de la Varenne

❖ Conseil de quartier d'Adamville

Candidature : Madame Laurence COULON

Bulletins trouvés dans l'urne : 48

Blancs ou nuls : 14

Suffrages exprimés : 34

Madame Laurence COULON, 34 voix, est élue Maire-Adjoint chargé du quartier d'Adamville.

6 **Indemnités de fonction des membres du Conseil Municipal**

ARTICLE 1 : Fixe les indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des conseillers municipaux délégués.

ARTICLE 2 : Décide que ces indemnités seront majorées de 15% dans la mesure où Saint-Maur est chef-lieu de canton.

ARTICLE 3 : Approuve le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités mensuelles allouées aux membres du Conseil Municipal.

35 Pour

13 Contre (M. Jean-Bernard THONUS, Mme Henriette RAMBAUD, M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, Mme Valérie CHAZETTE, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, Mme Françoise MERIC)

ADMINISTRATION GENERALE

- 7 **Approbation de la convention concernant la participation de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés au Carrefour de l'Emploi 2009**

Approuve le projet de convention entre la ville de Saint-Maur-des-Fossés et la Maison de l'Emploi et des Entreprises (M.D.D.E.) des Bords de Marne régissant l'organisation du Carrefour de l'Emploi 2009.

Autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention au nom de la commune.

La dépense sera imputée sur un crédit ouvert au budget de la ville pour 2009.

Unanimité

ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE

- 8 **Charte des maires pour l'environnement : engagement et bilan de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés**

- approuve l'engagement de la ville et les orientations présentées dans la charte,

- approuve le bilan de la première année de mise en œuvre de la charte.

37 Pour

9 Ne prennent pas part au vote (M. Jean-Bernard THONUS, Mme Henriette RAMBAUD, M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, Mme Valérie CHAZETTE, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD)

- 9 **Actualisation du règlement communal de collecte des déchets ménagers et assimilés**

Approuve le règlement communal de collecte des déchets ménagers et assimilés ainsi actualisé.

Autorise le Maire à signer ledit règlement.

38 Pour

9 Abstentions (M. Jean-Bernard THONUS, Mme Henriette RAMBAUD, M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, Mme Valérie CHAZETTE, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD)

- 10 **Accord de partenariat avec les associations « Approche » et « La Croix-Rouge Française » pour les conteneurs de collecte de textiles**

Approuve les projets de conventions de partenariat à intervenir entre la Ville de Saint-Maur-des-Fossés et les partenaires nommés ci-dessous :

• L'association « APPROCHE » sise 7 ter avenue Marie Louise à La Varenne Saint-Hilaire (94210)

• L'association « La Croix-Rouge Française » dont la délégation locale est sise 2, logis de la Pie à Saint-Maur-des-Fossés (94100).

Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat à intervenir entre la Ville de Saint-Maur-des-Fossés et lesdits partenaires.

Unanimité

- 11 **Plan Bleu Départemental – Approbation et signature de la Charte du Plan Bleu**

Approuve la charte de l'eau et s'engager ainsi sur les valeurs qu'elle porte,

Autorise Monsieur le Maire à signer la charte.

Unanimité

FINANCES COMMUNALES

- 12 **Compte Administratif de l'exercice 2008**

ARTICLE 1 : Elit Monsieur Jacques LEROY, Premier Maire Adjoint, Président de la séance pour l'approbation du compte administratif 2008 du budget principal et des budgets annexes (eau, assainissement et gestion des parcs de stationnement), présenté par Monsieur le Maire.

ARTICLE 2 : Approuve le compte administratif du budget principal et des budgets annexes, en l'absence de Monsieur le Maire qui, s'étant retiré, n'a pas pris part au vote.

Article 3 : Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec des écritures du Trésorier Principal Municipal relatives au report à nouveau d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

ARTICLE 4 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

ARTICLE 5 : Arrête les résultats définitifs tels que résumés dans les tableaux.

35 Pour

9 Contre (M. Jean-Bernard THONUS, Mme Henriette RAMBAUD, M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, Mme Valérie CHAZETTE, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD)

4 Abstentions (M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, Mme Françoise MERIC)

- 13 **Formation des élus (article 12 du règlement intérieur du Conseil Municipal)**

ARTICLE UNIQUE : Prend acte de la tenue d'un débat sur les actions de formation des élus à l'occasion du vote du compte administratif 2008.

Dont acte unanime.

- 14 **Compte de gestion du Trésorier Principal Municipal pour l'exercice 2008 : avis du Conseil Municipal**

ARTICLE UNIQUE : Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2008, par le Trésorier Principal Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Unanimité

15 Affectation définitive du résultat de l'exercice 2008

ARTICLE 1 : Décide d'affecter définitivement le résultat 2008 de chaque budget de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL : (+ 7 510 148,94 €)

Pour + 1 442 465,92 € en fonctionnement (chapitre 002)

Pour + 6 067 683,02 € en investissement (article 1068 du chapitre 912)

BUDGET ANNEXE DE L'EAU : (+ 937 259,60 €)

POUR + 526 619,92 € EN EXPLOITATION (CHAPITRE 002)

POUR + 410 639,68 € EN INVESTISSEMENT (ARTICLE 1068 DU CHAPITRE 10)

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT : (+ 1 042 147,76 €)

POUR + 869 340,99 € EN EXPLOITATION (CHAPITRE 002)

POUR + 172 806,77 € EN INVESTISSEMENT (ARTICLE 1068 DU CHAPITRE 10)

BUDGET ANNEXE DE GESTION DES PARCS DE STATIONNEMENT : (+ 11 463,04 €)

POUR + 11 463,04 € EN EXPLOITATION (CHAPITRE 002).

35 Pour

9 Contre (M. Jean-Bernard THONUS, Mme Henriette RAMBAUD, M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, Mme Valérie CHAZETTE, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD)
4 Abstentions (M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, Mme Françoise MERIC)

16 Déficit de 123,10 € de la régie de recettes du parking de la Varenne constaté après un vol avec effraction le 22 novembre 2007. Avis du Conseil Municipal sur le sursis de versement, la décharge de responsabilité et la remise gracieuse du régisseur

ARTICLE 1 : Donne un avis favorable sur le sursis de versement, la décharge de responsabilité et la remise gracieuse du régisseur du parking de La Varenne dans le cadre du vol de 123,10 euros en numéraire constaté lors de l'effraction d'une caisse automatique le 22 novembre 2007.

ARTICLE 2 : Comptabilise la dépense s'y rapportant sur un crédit ouvert au budget de l'exercice 2009 du budget annexe de gestion des parcs de stationnement.

Unanimité

17 Mise en place d'un tarif préférentiel dans les parcs de stationnement municipaux

ARTICLE UNIQUE : approuve la mise en place d'un tarif préférentiel dont la mise en application est fixée au 1er septembre 2009, à savoir :

- 20 % des tarifs de base de l'abonnement pour le personnel de l'éducation nationale et le personnel communal affectés dans ces établissements maternels et élémentaires ainsi que pour l'ensemble des personnels municipaux en résidence administrative dans ces secteurs.

Unanimité

18 Attribution de subventions aux associations locales : complément et nouvelles demandes

Sont attribuées, au titre de l'année 2009, les subventions aux associations désignées ci-dessous, à savoir :

1) en complément à :

- Résidence de l'Abbaye - Théâtre 2.700,00 €
- Atout Chant 2.300,00 €

2) nouvelle attribution :

- Réseau Santé Géroto 4 – RSG 4 15.000,00 €
- Association des Secrétaires Généraux et des Directeurs Généraux des collectivités territoriales du Val-de-Marne 200,00 €
- Foyer socio-éducatif Jean Cocteau -Collège du Parc 600,00 €.

Demande à ces associations de porter sur leurs différents documents (papier en-tête, carte d'adhérent, etc...) la mention : "Association subventionnée par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés".

Dit que les associations dont la subvention municipale annuelle dépasse 23 000 euros devront signer une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention allouée, ou un avenant à cette convention si elle a déjà été signée, préalablement au versement des fonds, et autorise Monsieur le Maire à signer lesdites conventions au nom de la ville.

Les dépenses seront imputées à l'article 6574 des différents chapitres, sous-chapitres du budget de l'exercice 2009.

Unanimité

19 Attribution de subventions aux associations sportives : A – manifestations B – Promotion du sport C – Contrat Elites D – Subvention de fonctionnement

ARTICLE I : attribue, au titre de l'année 2009, des subventions aux associations sportives pour un montant de 6 000 euros. Ces dépenses seront imputées au Chapitre 924-40 Sport et Jeunesse, Nature 6574.6 manifestations.

ARTICLE II : attribue, au titre de l'année 2009, des subventions aux associations sportives pour un montant de 35 700 € réparties selon l'annexe. Ces dépenses seront imputées au Chapitre 924-40 Sport et Jeunesse, Nature 6574.3 Promotion du sport.

ARTICLE III : attribue, au titre de l'année 2009, des subventions aux associations sportives pour un montant de 162 200 € réparti selon l'annexe. Ces dépenses seront imputées au Chapitre 924-40 Sport et Jeunesse, Nature 6574.2 Contrats élites.

ARTICLE IV : attribue, au titre de l'année 2009, des subventions aux associations sportives pour un montant de 555 090 € réparti selon l'annexe. Ces dépenses seront imputées au Chapitre 924-40 Sport et Jeunesse, Nature 6574.1 subvention de fonctionnement.

ARTICLE V : demande à ces associations de porter sur ses différents documents (papier à en tête, carte d'adhérent, etc...) la mention :

« Association subventionnée par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés ».

ARTICLE VI : dit que les associations dont la subvention municipale annuelle dépasse 23 000 euros devront signer une convention ou un avenant pour celles ayant dépassé ce seuil, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention allouée, préalablement au versement des fonds.

Unanimité

MARCHES PUBLICS

- 20 **Appel d'offres ouvert relatif à la fourniture et à la pose de panneaux de signalisation routière à exécuter au cours de l'année 2010**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation et à signer les marchés à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

- 21 **Appel d'offres ouvert relatif aux prestations d'assurance – année 2010**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

- 22 **Appel d'offres ouvert relatif aux prestations d'élagage et de plantation**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

- 23 **Appel d'offres ouvert relatif aux prestations de contrôle technique dans les ensembles immobiliers communaux pour l'année 2010**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

- 24 **Appel d'offres ouvert relatif aux prestations de coordination en matière de sécurité lors des opérations de bâtiments et de génie civil pour l'année 2010**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation et à signer les marchés à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

- 25 **Appel d'offres ouvert relatif aux travaux d'entretien, de grosses réparations et de travaux neufs assimilés sur l'éclairage public pour l'année 2010**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

- 26 **Appel d'offres ouvert relatif aux travaux d'entretien, de grosses réparations et de travaux neufs assimilés sur la voirie pour l'année 2010**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

- 27 **Appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de produits pétroliers raffinés liquides nécessaires au fonctionnement des véhicules municipaux pour l'année 2010**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation et à signer les marchés à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

- 28 **Lancement d'un marché négocié pour la réservation de 50 berceaux**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

44 Pour

4 Abstentions (M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, Mme Françoise MERIC)

- 29 **Appel d'offres ouvert relatif aux prestations de gardiennage des bâtiments communaux pour l'année 2010**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation et à signer les marchés à l'issue de la

procédure de dévolution.

Unanimité

- 30 **Avenant n°1 au marché de « fourniture de matériels et matériaux pour l'entretien du patrimoine immobilier et assimilé de la ville de Saint Maur au cours de l'année 2007 – lot n°2 Matériel électrique »**

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de « Fourniture de matériels et matériaux pour l'entretien du patrimoine immobilier et assimilé de la ville de Saint Maur – lot n°2 Matériel électrique».

Unanimité

- 31 **Appel d'offres ouvert relatif à la fourniture et la pose d'un ascenseur au parking d'Adamville – année 2009**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

DOMAINES

- 32 **Autorisation donnée au Maire à déposer un permis de construire pour la réalisation d'un ascenseur dans l'ensemble immobilier 7ter, 9bis rue Baratte Cholet et 86, 90 avenue Carnot**

ARTICLE UNIQUE : autorise Monsieur le Maire ou le Maire Adjoint délégué à l'urbanisme à signer la demande de permis de construire pour la réalisation d'un ascenseur dans l'ensemble immobilier sis 7ter à 9bis rue Baratte CHOLET.

Unanimité

SERVICES ANNEXES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

- 33 **Appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de matériel et pièces pour adduction d'eau potable – année 2010**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation et à signer les marchés à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

- 34 **Appel d'offres ouvert relatif aux travaux d'électricité industrielle pour l'usine de production d'eau potable et le réservoir – année 2010**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

- 35 **Appel d'offres ouvert relatif aux travaux de remplacement des branchements d'eau potable en plomb – année 2010**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

La séance est levée à OH40 le 19 juin 2009.